

C.P. 387, daté le 20 février 1918.—Allocation aux officiers et aux hommes qui voyagent en devoir.

C.P. 462, daté le 2 mars 1918.—Traitement des membres aliénés du service naval.

C.P. 524, daté le 2 mars 1918.—“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : mise en force de telle loi.

C.P. 2769, daté le 4 octobre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* les lumières sur les navires.

C.P. 2791, daté le 9 octobre 1917.—Rétention des services des hommes de la R. N. C. V. R. après la fin de la guerre.

C.P. 3017, daté le 3 décembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* transport des explosifs sur les navires marchands.

C.P. 3064, daté le 2 novembre 1917.—Echelle de paye pour les officiers qui siègent devant les conseils de guerre et les cours disciplinaires de la marine royale canadienne.

C.P. 3072, daté le 6 novembre 1917.—Règlements concernant l’émission des insignes de guerre.

C.P. 3192, daté le 13 novembre 1917.—Echelle de paye lors du renvoi des hommes qui n’ont pas droits à une gratification de trois mois.

C.P. 3306, daté le 29 novembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* fournir des renseignements concernant les mouvements des navires.

C.P. 3307, daté le 29 novembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* élargissement des prisonniers marins.

C.P. 3319, daté le 29 novembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* port d’allumettes dans le voisinage de matières inflammables.

C.P. 3362, daté le 24 décembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* transport des explosifs sur les trains à passagers.

C.P. 3391, daté le 24 décembre 1917.—Rétention des services des hommes dans la marine royale canadienne après la fin de la guerre.

C.P. 3392, daté le 22 décembre 1917.—Création du rang de commandant, R. N. C. V. R.

C.P. 3470, daté le 26 décembre 1917.—Création de grade à brevet, marine royale canadienne.

C.P. 3474, daté le 27 décembre 1917.—Echelle de paye pour les paie-mâîtres, R. N. C. V. R.

C.P. 3475, daté le 5 janvier 1918.—Allocation de séparation.

C.P. 558, daté le 8 mars 1918.—Vigie sur les navires marchands.

C.P. 560, daté le 8 mars 1918.—Accordant aux navires américains les privilèges des ports canadiens.

43. C.P. 632 du 14 mars 1918.—Touchant l’augmentation des tarifs de voyageurs et de marchandises sur les chemins de fer du Canada.

C.P. 631 du 14 mars 1918.—Touchant la perception de taxes spéciales du chemin de fer Pacifique-Canadien.

44. C.P. 3116 du 2 novembre 1917.—Règlements interdisant l’utilisation du grain pour distiller des boissons alcooliques.

C.P. 3473 du 22 décembre 1917.—Règlements touchant l’interdiction de l’importation de boissons enivrantes, sauf le vin destiné au service divin, les spiritueux pour les fins médicinales, les spiritueux pour les fins manufacturières et définissant la force d’un spiritueux.

C.P. 3484 du 26 décembre 1917.—Modifiant le C.P. 3473 du 22 décembre 1917, en biffant le mot ALCOOL et lui substituant les mots ESPRIT-PREUVE.

C.P. 134 du 19 janvier 1918.—Modifiant le C.P. 3473 du 22 décembre 1917, touchant l’importation des boissons après le 24 décembre 1917, si elles sont vraiment achetées et expédiées avant le 31 janvier 1918.